

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ENDA TAMWEEL

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et Mme Abir MATMTI.

BILAN
Arrêté au 31.12.2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>Actif</u>			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	21 549 233	23 550 125
AC2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 529 897 086	1 359 933 581
AC3 - Placements	II.3	55 999 900	56 499 900
AC4 - Valeurs immobilisées	II.4	5 909 708	7 266 967
AC5 - Autres actifs	II.5	17 438 626	14 833 220
Total Actif		1 630 794 553	1 462 083 793
<u>Passif</u>			
PA1 - Concours bancaires		-	-
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	II.6	1 129 866 234	1 000 123 607
PA4 - Autres passifs	II.7	87 643 807	85 221 235
Total Passif		1 217 510 041	1 085 344 842
<u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		30 139 050	31 220 757
CP4 - Autres capitaux propres		420 446	1 007 289
CP5 - Résultats reportés		231 359 897	201 465 946
CP6 - Résultat de l'exercice		55 311 520	46 991 358
Total des capitaux Propres	II.8	413 284 513	376 738 950
Total Passif et Capitaux Propres		1 630 794 553	1 462 083 793

Etat de Résultat
Période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		319 505 509	301 210 529
PR 2 - Commissions (en produits)		7 274 656	6 190 154
PR 3 - Gains sur Portefeuille titres de placements		4 490 928	6 009 181
Total produits d'exploitation des activités de Microfinance	III.1	331 271 093	313 409 864
<u>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	III.2	(112 266 823)	(109 057 028)
CH 2 - Commissions encourues		(2 263 636)	(2 058 175)
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme		-	-
Total charges d'exploitation des activités de Microfinance		(114 530 459)	(111 115 204)
Produit net des activités de Microfinance		216 740 634	202 294 660
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs (*)	III.3	(8 730 138)	(13 331 655)
PR 7 - Autres produits d'exploitation (*)	III.4	3 877 002	2 820 534
CH 6 - Frais de personnel	III.5	(106 364 575)	(95 230 187)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	III.6	(28 758 825)	(27 521 576)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	III.7	(2 649 731)	(2 723 685)
Résultat d'exploitation		74 114 367	66 308 092
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires		(53 607)	(108 885)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(18 749 240)	(19 207 850)
Résultat des activités ordinaires		55 311 520	46 991 358
CH 10 - Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		55 311 520	46 991 358

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		324 842 703	305 929 505
Charges d'exploitation décaissées		(43 801 778)	(40 548 928)
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle		1 349 315 146	1 240 570 679
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle		(1 507 656 595)	(1 385 605 575)
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro-Assurance		858 936	(1 270 284)
Encaissements/décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		5 457 917	7 096 006
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(116 703 584)	(89 169 370)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 033 332	2 798 717
Impôt sur les bénéfices		(18 749 240)	(19 207 850)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 403 163)	20 592 900
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 212 505)	(1 238 668)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1 212 505)	(1 238 668)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	IV.1	(14 097 392)	(17 418 592)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	487 800 000	424 567 050
Remboursement d'emprunts	IV.3	(472 587 831)	(407 811 252)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		1 114 776	(662 794)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(2 500 892)	18 691 438
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		75 050 125	56 358 687
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IV.4	72 549 233	75 050 125

I – PRESENTATION

I-1 : Présentation de la société

La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur l'organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- L'octroi de micro-crédits ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur l'organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2025 à 96 053 600 dinars divisé en 960 536 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, et réparties entre les actionnaires comme suit :

Actionnaires	%	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT
Enda Inter Arabe	57,0%	547 590	54 759 000
BIO	10,0%	96 053	9 605 300
PROPARCO	10,0%	96 053	9 605 300
SANAD For MSME	9,6%	92 360	9 236 000
Maghrebia Vie	10,0%	96 053	9 605 300
SIDI	1,7%	15 952	1 595 200
Personnes physiques	1,7%	16 476	1 647 600
Total	100%	960 536	96 053 600

I-2 : Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

2.1 : Déclaration de conformité

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que définis par la loi 96-112 et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Conventions comptables et hypothèses sous-jacentes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- ✓ Hypothèse de la comptabilité de l'engagement.
- ✓ Convention de l'entité.
- ✓ Convention de l'unité monétaire.
- ✓ Convention de la périodicité.
- ✓ Convention du coût historique.
- ✓ Convention de la réalisation du revenu.
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits.
- ✓ Convention de l'objectivité.
- ✓ Convention de la permanence des méthodes.
- ✓ Convention de l'information complète.
- ✓ Convention de prudence.
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

2.2 : Principes comptables appliqués

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par Enda Tamweel pour la préparation des états financiers sont les suivants :

2.2.1 Exercice comptable

Enda Tamweel arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année.

2.2.2 Unité monétaire

La monnaie de référence pour l'enregistrement des opérations comptables est le dinar Tunisien. Les états financiers sont exprimés en dinar Tunisien.

2.2.3 Règles de prise en compte des crédits

2.2.3.1 A la date d'entrée au bilan :

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs débloquages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

2.2.3.2 A la date de clôture de l'exercice

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

2.2.3.3 A la date de sortie du bilan

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMF's sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

2.2.4 Règles de provisionnement des crédits

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce, quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore

encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidées suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante :

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Créances Réaménagées / Rééchelonnées	100%	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de 25%
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives. Par la suite un taux de provision de 25% est appliqué	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
Créances consolidées	100%	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de : • 50% du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation. • 100% en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives,	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.
	Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

2.2.5. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable

NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro-crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit. Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

2.2.6 Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Terrains	Non amortissable

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

2.2.7 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes

libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

I -3 : Traitement des emprunts étrangers :

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

I -4 : Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents

4. 1 : Placements à court terme

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

4. 2 : Placements à long terme

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

4. 3 : Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

I -5 : Régime Fiscal

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

II - LES NOTES DU BILAN

II - 1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique "Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques" totalise au 31 décembre 2025, un montant de 21.549.233 DT contre 23.550.125 DT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Banque Internationale Arabe de Tunisie	417 227	1 501 740
Attijari Bank	4 569 758	5 826 541
Banque de l'Habitat	1 553 950	2 041 497
Amen Bank	2 130 889	1 249 563
Société Tunisienne de Banque	822 888	789 954
Banque Nationale Agricole	204 038	331 726
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	847 569	410 913
Banque Tuniso Koweïtienne	438 443	22 241
Arab Tunisian Bank	138 069	455 360
Union Internationale de banques	459 996	971 359
Banque de Tunisie et des Emirats	54 094	21 343
Banque Tuniso-Libyenne	458 787	103 630
TSB Bank	2 693	2 836
Banque de Tunisie	96 613	939 138
Comptes courants en Devises (BH Banque)	490 610	230 532
Compte Courant Postal	3 700 483	3 997 725
Banque QNB	467 830	234 310
ABC Bank	2 310 011	776 823
CITI BANK	16 276	15 685
EL WIFAK BANK	2 214 239	3 444 079
Caisses	154 769	183 131
Total	21 549 233	23 550 125

II - 2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisant, au 31 décembre 2025 un montant net de 1 529 897 086 DT contre 1 359 933 581 DT au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC2 Créances sur la clientèle		1 563 565 141	1 400 349 352
Encours de crédit	2.1	1 563 565 141	1 400 349 352
Produits à recevoir		21 386 982	23 672 625
Agios réservés		(2 485 589)	(6 708 694)
Provisions		(52 569 449)	(57 379 702)
Total		1 529 897 086	1 359 933 581

2.1 Détail des créances douteuses et des provisions :

La répartition de l'encours à la clientèle, et des provisions correspondantes par classe de risque, se présentent comme suit :

Libellé	Encours brut	Montant de la provision	Encours net
Créances saines	1 506 052 324	3 765 131	1 502 287 193
Classe 1	4 399 661	1 099 915	3 299 746
Classe 2	3 164 058	1 582 029	1 582 029
Classe 3	2 541 168	1 905 876	635 292
Classe 4	2 182 018	2 182 018	-
Classe 5	17 316 222	17 316 222	-
Créances restructurés	27 909 690	24 718 257	3 191 432
Total	1 563 565 141	52 569 449	1 510 995 692

L'évolution de l'encours de crédit et des provisions y relatives, se détaillent comme suit :

Classe	Nombre de jours de retard	Encours brut au 31/12/2024	Variation	Encours brut au 31/12/2025	Provisions au 31/12/2024	Variation	Provisions au 31/12/2025	Encours net au 31/12/2025
Créances saines	0	1 344 415 864	186 948 705	1 531 364 568	6 227 884	19 658 059	25 885 943	1 505 478 625
Classe 1	10-959	3 709 220	882 902	4 592 122	1 009 993	282 382	1 292 376	3 299 746
Classe 2	31-60	2 964 795	565 547	3 530 342	1 652 206	296 107	1 948 313	1 582 029
Classe 3	61-90	3 476 053	(769 232)	2 706 821	2 706 198	(634 669)	2 071 529	635 292
Classe 4	91-120	3 583 345	(1 255 874)	2 327 470	3 583 345	(1 255 874)	2 327 470	-
	121- 180	7 821 176	(2 853 205)	4 967 971	7 821 176	(2 853 205)	4 967 971	-
Classe 5	181- 365	15 791 921	(3 612 659)	12 179 262	15 791 921	(3 612 659)	12 179 262	-
	366 et +	18 586 979	(16 690 394)	1 896 586	18 586 979	(16 690 394)	1 896 586	-
Total		1 400 349 352	163 215 789	1 563 565 141	57 379 702	(4 810 253)	52 569 449	1 510 995 692

Le portefeuille à risque se présente comme suit :

	2025	2024
Portefeuille à risque	32 200 573	55 933 489
Portefeuille total	1 563 565 141	1 400 349 352
Pourcentage du PAR	2,06%	3,99%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se détaille comme suit :

Libellés	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Créances ne produisant pas des revenus	57 512 817	63 348 774
Total	57 512 817	63 348 774

Le nombre d'emploi créé par catégorie de crédit au 31/12/2024 et 31/12/2025 se présente comme suit :

Catégorie	2025	2024
Création de projet	632	874
Extension de projet	36 141	36 392
Total	37 046	37 266

2.2 Balance âgée des crédits accordés et impayés :

La balance par âge des crédits impayés se présente comme suit :

Ancienneté des impayés	PAR 0	PAR 0 - 30	PAR 31 - 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d'un an
Nature de la créance								
Créances sur la clientèle	1 531 364 568	4 592 122	3 530 342	2 706 821	2 327 470	4 967 971	12 179 262	1 896 586
Autres créances courantes sans affectation spécifique	1 531 364 568	4 592 122	3 530 342	2 706 821	2 327 470	4 967 971	12 179 262	1 896 586
Dont Créances impayées	-	441 526	662 349	738 679	901 146	2 299 210	8 073 281	1 814 849
Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique	-	441 526	662 349	738 679	901 146	2 299 210	8 073 281	1 814 849
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées	25 312 244	192 460	366 284	165 653	145 452	417 565	825 780	484 250
Autres créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	25 312 244	192 460	366 284	165 653	145 452	417 565	825 780	484 250
Dont Créances impayées	-	5 809	31 344	21 848	28 668	100 609	344 179	385 241
Autres Créances impayés sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	-	5 809	31 344	21 848	28 668	100 609	344 179	385 241
Créances passées en perte	152 700	258 869	246 044	219 968	309 996	415 699	1 301 484	14 538 061
Autres créances passées en perte	152 700	258 869	246 044	219 968	309 996	415 699	1 301 484	14 538 061
Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux	152 700	258 869	246 044	219 968	309 996	415 699	1 301 484	1 513 581
Autres créances passées en perte et abandonnées	152 700	258 869	246 044	219 968	309 996	415 699	1 301 484	1 513 581

2.3 Répartition de l'encours des créances à la clientèle :

La répartition de l'encours des créances à la clientèle, par secteur d'activité, par maturité, par produit, par zone géographique, par genre et par nature des crédits octroyés se présente comme suit :

2.3.1 Encours par secteur d'activité :

Secteur d'activité	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Commerce	498 739 223	32%	397 975 084	28 %
Elevage	288 104 824	18 %	281 658 683	20%
Services	269 445 348	17%	252 259 583	18%
Amélioration du logement	137 417 636	9%	128 439 358	9%
Production	121 834 130	8%	115 727 173	8%
Agriculture	160 644 590	10%	138 992 058	10%
Education	51 151 193	3%	50 638 073	4%
Artisanat	33 961 346	2%	32 432 600	2%
Pêche	2 266 852	0 %	2 226 739	0%
Total	1 563 565 141	100%	1 400 349 352	100 %

2. 3.2 Encours par maturité :

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	38 004 489	471 296 877	996 750 958	1 506 052 324
Portefeuille à risque (PAR)	7 835 334	8 539 899	13 227 895	29 603 128
Restructuré - Sain	2 172 552	1 211 485	21 928 207	25 312 245
Restructuré / PAR	457 909	374 114	1 765 422	2 597 445
Total de l'encours sur la durée résiduelle	48 470 284	481 422 375	1 033 672 483	1 563 565 141

2.3.3 Encours par produit :

Produit	Encours sains	Encours à risque	Encours Total	Intérêts à recevoir	Agios réservé	Provision
Mawilni	283 440 879	4 514 503	287 955 382	4 292 687	(332 941)	(6 870 315)
Mawssem	195 923 369	3 468 445	199 391 814	2 854 760	(233 947)	(5 149 332)
Mazraati	130 281 926	2 776 082	133 058 008	1 615 845	(169 533)	(4 602 309)
Mouasasaty	242 102 535	6 107 328	248 209 862	3 560 648	(567 247)	(9 902 792)
Almoustathmer	174 301 460	6 248 713	180 550 173	2 288 320	(506 309)	(10 193 896)
Bidaya	23 311 343	1 921 044	25 232 388	398 355	(159 381)	(3 224 080)
Agribusiness	3 069 953	33 328	3 103 281	32 557	(1 519)	(147 276)
Bahar	1 795 842	33 802	1 829 644	23 134	(1 789)	(54 987)
Almoustethmer Filahi	82 587 334	2 242 118	84 829 452	976 176	(165 010)	(3 642 150)
Taalim	50 537 722	509 465	51 047 187	644 719	(33 595)	(768 172)
Darna	135 877 167	1 543 371	137 420 538	1 867 053	(99 881)	(2 239 154)
Forsa	31 627 699	692 854	32 320 552	530 697	(52 186)	(841 910)
Ecopret	79 676 704	401 562	80 078 266	915 958	(20 795)	(536 081)
Ecoshams	5 018 918	71 778	5 090 696	62 404	(6 521)	(102 385)
Express	1 287 705	84 373	1 372 078	12 852	(793)	(108 685)
Convention2	248 048	-	248 048	2 179	(242)	(20 498)
Promarket	10 283	1 008	11 291	151	-	(1 034)
Tadhamen	5 075 662	1 238 614	6 314 276	150 639	(126 761)	(3 703 827)
EcoTaqua	85 161 407	157 150	85 318 557	1 157 846	(7 139)	(305 460)
Micro-equity	28 614	155 034	183 648	-	-	(155 106)
Total Général	1 531 364 568	32 200 573	1 563 565 141	21 386 982	(2 485 589)	(52 569 449)

2.3.4 Encours par zone géographique :

Zone géographique	Encours	Proportion
Zone Rurale	732 093 811	46,8%
Zone Urbaine	831 471 330	53,2%
Total	1 563 565 141	100%

2.3.5 Encours par genre des emprunteurs :

Genre	Encours	Proportion
femme	803 584 813	51,4%
homme	759 980 328	48,6%
Total	1 563 565 141	100%

2.3.6 Encours par nature des crédits octroyés :

Nature de crédit	Encours	Proportion
Amélioration des conditions de vie	188 568 828	12,1%
Soutien aux micro-entreprises	1 374 996 313	87,9%
Total	1 563 565 141	100%

II - 3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 55 999 900 DT contre 56 499 900 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Placement à court terme	51 000 000	51 500 000
Certificats de dépôts	51 000 000	51 500 000
Titre de participation	4 999 900	4 999 900
Participation Enda Tech	4 999 900	4 999 900
Total	55 999 900	56 499 900

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

Les titres de participation sont constitués de parts dans le capital de Enda Tech pour un montant de 4 999 900 DT.

En effet, Enda Tamweel a créé une société spécialisée en services informatiques, dotée d'un capital de 5.000.000 DT et dont elle détient une majorité de 99,99%.

Les états financiers d'Enda Tech clôturés au 31 décembre 2025 font apparaître les chiffres suivants :

- Total des capitaux propres : 5 435 431 DT
- Résultat réalisé au 31/12/ 2025 : 239 518.759 DT (bénéficiaire)

Ces titres sont détenus dans l'intention de les conserver durablement, dans le but d'exercer un contrôle exclusif sur Enda Tech.

3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Titres non cotés	55 999 900	56 499 900
Total	55 999 900	56 499 900

3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Autres titres	55 999 900	56 499 900
Total	55 999 900	56 499 900

3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Titres à revenu fixe	51 000 000	51 500 000
Titres à revenu variable	4 999 900	4 999 900
Total	55 999 900	56 499 900

3.2 Plus-values latentes sur les titres de participation

Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou, valeur de remboursement) et le coût d'acquisition :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition des titres de participation	4 999 900	4 999 900
Valeur probable de négociation*	5 435 321	5 595 800
Plus-value latente	435 421	595 900

(*) : La valeur probable de négociation a été déterminée par rapport à la situation comptable nette de la société Enda Tech dans laquelle Enda Tamweel détient la participation.

Etant donné que ces titres n'ont pas subi de dépréciation, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation des titres de placements à long terme.

II - 4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2025 un montant net 5 909 709 DT contre 7 266 968 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31-12/2024	Acquisition 2025	Cession 2025	Valeur brute au 31/12/2025	Amort & prov 31-12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Amort & prov 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Prime de filialisation(*)	4 237 952			4 237 952	1 906 564	211 944	-	2 118 508	2 119 444
Enregistrement slogans (**)	307			307	307	-	-	307	-
Logiciels	3 663 307	630 858		4 294 165	2 515 591	900 234	-	3 415 825	878 340
Matériels informatiques	6 260 040	36 450	79 802	6 216 688	4 836 065	784 197	79 802	5 540 460	676 228
Equipement et matériels audiovisuels	449 967	879	1 831	449 014	412 031	23 589	1 831	433 789	15 226
Matériels pour formation professionnelles	362			362	362	-		362	-
Divers matériel & outillage	21 077			21 077	20 487	449		20 937	140
Matériels de transport	2 388 580	122 979	60 019	2 451 540	1 990 418	127 387	60 019	2 057 786	393 754
Equipements électriques et électroniques	1 456 176	67 549	39 372	1 484 353	1 234 540	136 065	38 486	1 332 119	152 234
Meubles de bureaux	2 076 186	37 534	7 012	2 106 708	1 896 673	74 243	7 012	1 963 904	142 804
Equipement de cuisine	54 159		771	53 387	50 053	2 559	729	51 882	1 505
Agencement, aménagements et installations	3 524 303	220 578	5 954	3 738 926	2 361 195	389 064	5 954	2 744 305	994 622
Logiciels en cours (***)	1 020 181	176 574		1 196 755	661 341	-	-	661 341	535 414
Total	25 152 595	1 293 400	194 763	26 251 233	17 885 628	2 649 731	193 835	20 341 524	5 909 709

* : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

** : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

*** : Les immobilisations incorporelles encours sont constituées par des logiciels qui n'ont pas été mises en place à la date de clôture. Cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles encours pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à l'installation des logiciels encourus constitué par toute contrepartie monétaires ou autres cédée pour l'acquérir ;
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encourus sauf si ces coûts sont directement imputables à l'installation du logiciel encourus.

A la fin de l'exercice les logiciels encourus sont évalués à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Ces logiciels n'ont pas fait l'objet d'amortissement car ils ne sont pas encore mis en exploitation.

II - 5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 décembre 2025, un montant de 17 438 626 DT contre 14 833 220 DT au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	3 816
Avances et acomptes au personnel	532 213	135 694
Prêts au personnel	2 154 479	1 937 611
Avances sur frais missions	68 247	69 431
Personnel-oppositions sur salaires	5 328	15 422
Débiteurs et Créiteurs Divers	520 593	374 142
Charges constatées d'avance	7 716 276	5 055 418
Cautions sur loyers	1 843 772	1 842 992
Autres produits à recevoir	57 417	142 328
Créances sur Enda Ia	239 162	239 162
Créances sur Enda Tao (*)	1 537 650	1 222 963
Indemnisation Assurances Maghreb vie	3 428 905	3 980 936
Autres	650 154	1 072 984
Total brut	18 756 825	16 092 898
Provisions AC	(1 318 200)	(1 259 678)
Total	17 438 626	14 833 220

(*) Représente le solde des montants collectés par la société Enda Tao pour le compte de la société Enda Tamweel, et non encore versés à la date de clôture.

II - 6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 1 129 866 234 DT contre 1 000 123 607 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Echéances à -1an des emprunts	337 102 868	312 372 927
Total échéances à – 1an	337 102 868	312 372 927
Echéances a +1an des emprunts	774 960 516	657 470 713
Total échéances à + 1an (*)	774 960 516	657 470 713
Intérêts courus et non échus	17 727 466	30 399 304
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	75 384	(119 337)
Total Emprunts et Ressources Spéciales	1 129 866 234	1 000 123 607

6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31 décembre 2025 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2025	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
Autres Fonds empruntés	857 372 427	65 917 880	199 593 903	591 860 645
Emprunts matérialisés	182 093 000	17 000 000	28 057 000	137 036 000
Ressources extérieures	72 597 957	1 678 393	24 855 692	46 063 871
Total	1 112 063 384	84 596 273	252 506 595	774 960 516

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

6.2.1: Conditions des emprunts et ressources spéciales

6.2.1.1: Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant Octroyé	Encours	Durée
BH Bank	2021	15 000 000	3 603 250	5ans
	2023	70 000 000	44 652 124	5ans
	2024	30 000 000	21 000 000	5ans
	2025	20 000 000	17 129 512	5ans
BIAT	2021	40 000 000	9 609 489	5ans
	2023	30 000 000	19 974 150	5ans
	2024	40 000 000	31 555 556	5ans
	2025 (*)	40 000 000	39 333 333	5ans
UIB	2021	20 000 000	4 817 291	5ans
	2022	30 000 000	12 000 000	5ans
	2023	35 000 000	21 599 670	5ans
	2024	50 000 000	37 765 283	5ans
	2025	70 000 000	66 500 000	5ans
ATB	2021	20 000 000	8 333 333	7ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
Attijari Bank	2022	40 000 000	5 166 671	4ans
	2023	40 000 000	20 000 000	4ans
	2024	40 000 000	30 000 000	5ans
Amen Bank	2021	17 000 000	3 400 000	5ans
	2022	25 000 000	7 500 000	5ans
	2023	35 000 000	18 421 053	5ans
	2024	25 000 000	16 250 000	5ans
	2025 (*)	50 000 000	49 166 667	5ans
UBCI	2022	50 000 000	12 500 000	5ans
	2023	50 000 000	22 500 000	5ans
	2024	50 000 000	32 500 000	5ans
	2025	20 000 000	18 444 716	5ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
STB	2021	10 000 000	2 000 000	5ans
	2022	20 000 000	8 000 000	5ans
	2023	20 000 000	9 000 000	5ans
	2024	20 000 000	14 000 000	5ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
Bank ABC	2024	10 000 000	6 666 667	3ans
	2025	5 000 000	5 000 000	3ans
Wifak Bank	2023	10 000 000	1 288 831	3ans
BTE	2023	10 000 000	6 676 390	5ans
	2025	10 000 000	9 218 443	5ans
QNB	2024	50 000 000	35 000 000	5ans
	2025	20 000 000	20 000 000	5ans
BT	2024	14 000 000	9 800 000	5ans
	2025	20 000 000	18 000 000	5ans
BTL	2025	10 000 000	8 000 000	5ans
	2025	25 000 000	22 500 000	5ans
BTK	2025	20 000 000	20 000 000	5ans
TOTAL		1 316 000 000	857 372 429	

(*) Dans le cadre d'une opération de syndication arrangée par Amen Bank, agissant en qualité de chef de file.

6.2.1.2: Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant	Encours	Durée
Emprunt obligataire 2019-1	2019	8 000 000	1 600 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	5 500 000	2 200 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	17 000 000	5 ans
		13 000 000	13 000 000	7 ans
Emprunt obligataire 2023-1	2023	21 000 000	12 600 000	5 ans
		19 000 000	19 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2024-1	2024	30 535 000	24 428 000	5 ans
		19 465 000	19 465 000	7 ans
Emprunt obligataire 2025-1	2025	21 500 000	21 500 000	5 ans
		38 500 000	38 500 000	7 ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2025	5 000 000	5 000 000	1 an
Billet de trésorerie INMA Finance	2025	8 950 000	7 800 000	4 ans
TOTAL		207 450 000	182 093 000	

6.2.1.3: Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant Octroyé	Encours	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	3 472 222	12 ans, 3ans Grâce
	2023	30 140 100	16 744 500	5ans
BEI	2024	8 420 000	7 461 513	5ans
	2024	32 147 050	25 003 261	5ans
IFC	2022	16 286 500	9 306 571	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	9 312 571	5ans, 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	1 297 318	5ans
TOTAL		117 087 968	72 597 957	

6.2.2: Amortissement des emprunts et ressources spéciales

6.2.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	Nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
BH	2021	6 875 910	3 272 660	3 603 250	-	3 272 660	3 603 250	3 603 250	-
	2023	57 225 245	12 573 121	44 652 124	-	12 573 121	44 652 124	14 057 583	30 594 541
	2024	27 000 000	6 000 000	21 000 000	-	6 000 000	21 000 000	6 000 000	15 000 000
	2025				20 000 000	2 870 488	17 129 512	4 225 304	12 904 208
BIAT	2020	18 761 692	18 761 692	-	-	18 761 692	-	-	-
	2021	18 335 098	8 725 609	9 609 489	-	8 725 609	9 609 489	9 609 489	-
	2023	25 261 012	5 286 863	19 974 150	-	5 286 863	19 974 150	5 920 696	14 053 453
	2024	40 000 000	8 444 444	31 555 556	-	8 444 444	31 555 556	8 444 444	23 111 111
	2025 (*)				40 000 000	666 667	39 333 333	8 000 000	31 333 333
UIB	2020	4 806 777	4 806 777	-	-	4 806 777	-	-	-
	2021	9 186 403	4 369 111	4 817 291	-	4 369 111	4 817 291	4 817 291	-
	2022	18 000 000	6 000 000	12 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
	2023	27 969 705	6 370 035	21 599 670	-	6 370 035	21 599 670	7 110 739	14 488 931
	2024	46 149 048	8 383 765	37 765 283	-	8 383 765	37 765 283	9 355 855	28 409 428
	2025				70 000 000	3 500 000	66 500 000	14 000 000	52 500 000
ATB	2019	1 302 640	1 302 640	-	-	1 302 640	-	-	-
	2021	715 948	715 948	-	-	715 948	-	-	-
	2021	11 666 667	3 333 333	8 333 333	-	3 333 333	8 333 333	3 333 333	5 000 000
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000
Attijari Bank	2018	797 320	797 320	-	-	797 320	-	-	-
	2022	15 500 003	10 333 332	5 166 671	-	10 333 332	5 166 671	5 166 671	-
	2023	30 000 000	10 000 000	20 000 000	-	10 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000
	2024	38 000 000	8 000 000	30 000 000	-	8 000 000	30 000 000	8 000 000	22 000 000
AMEN BANK	2020	2 222 222	2 222 222	-	-	2 222 222	-	-	-
	2021	6 800 000	3 400 000	3 400 000	-	3 400 000	3 400 000	3 400 000	-
	2022	12 500 000	5 000 000	7 500 000	-	5 000 000	7 500 000	5 000 000	2 500 000
	2023	25 789 474	7 368 421	18 421 053	-	7 368 421	18 421 053	7 368 421	11 052 632
	2024	21 250 000	5 000 000	16 250 000	-	5 000 000	16 250 000	5 000 000	11 250 000
2025 (*)				50 000 000	833 333	49 166 667	10 000 000	39 166 667	
UBCI	2022	22 500 000	10 000 000	12 500 000	-	10 000 000	12 500 000	10 000 000	2 500 000
	2023	32 500 000	10 000 000	22 500 000	-	10 000 000	22 500 000	10 000 000	12 500 000
	2024	42 500 000	10 000 000	32 500 000	-	10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2025				20 000 000	1 555 284	18 444 716	3 345 214	15 099 502
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000

	2019	98 604	98 604	-	-	98 604	-	-	-
	2021	4 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-
STB	2022	12 000 000	4 000 000	8 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
	2023	13 000 000	4 000 000	9 000 000	-	4 000 000	9 000 000	4 000 000	5 000 000
	2024	18 000 000	4 000 000	14 000 000		4 000 000	14 000 000	4 000 000	10 000 000
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000
Bank ABC	2024	10 000 000	3 333 333	6 666 667		3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
	2025				5 000 000	-	5 000 000	1 666 667	3 333 333
Wifak Bank	2023	4 871 847	3 583 017	1 288 831	-	3 583 017	1 288 831	1 288 831	-
BTE	2023	8 434 232	1 757 842	6 676 390	-	1 757 842	6 676 390	1 973 477	4 702 913
	2025				10 000 000	781 557	9 218 443	1 691 184	7 527 259
BT	2024	12 600 000	2 800 000	9 800 000		2 800 000	9 800 000	2 800 000	7 000 000
	2025				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
QNB	2024	45 000 000	10 000 000	35 000 000		10 000 000	35 000 000	10 000 000	25 000 000
	2025				20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
BTL	2025				10 000 000	2 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000
	2025				25 000 000	2 500 000	22 500 000	5 000 000	17 500 000
BTK	2025				20 000 000		20 000 000	4 000 000	16 000 000
TOTAL		691 619 847	216 040 089	475 579 758	400 000 000	234 251 072	857 372 429	265 511 782	591 860 644

(*) Dans le cadre d'une opération de syndication arrangée par Amen Bank, agissant en qualité de chef de file.

6.2.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	Nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
Emprunt obligataire 2018-1	2018	1 100 000	1 100 000	-	-	1 100 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2019-1	2019	3 200 000	1 600 000	1 600 000	-	1 600 000	1 600 000	1 600 000	-
Emprunt obligataire 2020-1	2020	4 900 000	4 900 000	-	-	4 900 000	-	-	-
		3 300 000	1 100 000	2 200 000	-	1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	25 000 000	-	-	25 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	-	17 000 000	-	-	17 000 000	17 000 000	-
		13 000 000	-	13 000 000	-	-	13 000 000	-	13 000 000
Emprunt obligataire 2023-1	2023	16 800 000	4 200 000	12 600 000	-	4 200 000	12 600 000	8 000 000	4 600 000
		19 000 000	-	19 000 000	-	-	19 000 000	-	19 000 000
Emprunt obligataire 2024-1	2024	30 535 000	6 107 000	24 428 000	-	6 107 000	24 428 000	6 107 000	18 321 000
		19 465 000	-	19 465 000	-	-	19 465 000	-	19 465 000
Emprunt obligataire 2025-1	2025	-	-	-	21 500 000	-	21 500 000	4 300 000	17 200 000
		-	-	-	38 500 000	-	38 500 000	-	38 500 000
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2025	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-
Billet de trésorerie INMA Finance	2025	1 150 000	1 150 000	-	7 800 000	1 150 000	7 800 000	1 950 000	5 850 000
Billet de trésorerie Assurances Maghrebria VIE	2025	-	-	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie Assurances Maghrebria	2025	-	-	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
TOTAL		159 450 000	50 157 000	109 293 000	87 800 000	65 157 000	182 093 000	45 057 000	137 036 000

6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
BIRD (Amen Bank)	2016	4 861 111	1 388 889	3 472 222	-	1 388 889	3 472 222	1 388 889	2 083 333
BEI	2023	23 442 300	6 697 800	16 744 500	-	6 697 800	16 744 500	6 697 800	10 046 700
	2024	8 420 000	958 487	7 461 513	-	958 487	7 461 513	1 994 037	5 467 476
	2024	32 147 050	7 143 789	25 003 261	-	7 143 789	25 003 261	7 143 789	17 859 472
FMO	2020	11 775 000	11 775 000	-	-	11 775 000	-	-	-
	2020	8 902 300	8 902 300	-	-	8 902 300	-	-	-
IFC	2022	13 959 857	4 653 286	9 306 571	-	4 653 286	9 306 571	4 653 286	4 653 286
	2022	13 968 857	4 656 286	9 312 571	-	4 656 286	9 312 571	4 656 286	4 656 286
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	-	1 297 318	-	-	1 297 318	-	1 297 318
TOTAL		118 773 793	46 175 836	72 597 957	-	46 175 836	72 597 957	26 534 086	46 063 871
TOTAL GENERAL		969 843 640	312 372 926	657 470 713	487 800 000	345 583 911	1 112 063 384	337 102 868	774 960 516

II - 7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 87 643 807 DT contre 85 221 235 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risques et charges (**)	9 434 211	9 153 885
Actionnaires dividendes à payer	24	9
IS à payer	4 913 929	8 780 265
Fournisseurs locaux	1 165 220	1 363 930
Retenue Ooredoo	449 694	869 104
Excédent Retenue Ooredoo	667 214	
Personnels rémunérations dues	19 134 220	16 815 674
Cotisations CNSS / CAVIS	5 333 437	5 044 878
Provisions pour congés payés	4 600 956	4 177 032
Charges à payer	4 730 000	6 302 349
Assurance groupe à payer	1 475 661	1 388 795
Retenues à la source sur salaires	1 607 178	1 184 056
Retenue à la source fournisseurs	136 345	21 113
Fournisseurs étrangers	237 609	248 720
Fournisseurs retenus de garantie	574 828	363 086
Octroi de microcrédit en instance (*)	1 132 808	2 529 301
TFP à payer	119 002	110 464
Actionnaires-opérations sur le capital	29 254	29 254
FOPROLOS à payer	59 507	55 237
TCL à payer	58 062	53 089
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	2 054	652
Micro-Assurances à payer	1 000 233	693 328
Paievements Anticipés des clients	27 947 295	23 072 955
Personnels Fonds Social	1 642 194	1 252 371
Autres créditeurs (*)	1 192 870	1 711 691
Total	87 643 807	85 221 235

(*) L'octroi de microcrédit en cours de liquidation a été retraité au niveau la colonne comparative du 31 décembre 2024. Le montant de cette rubrique au 31 décembre 2024 était nul. Le retraitement consiste à reclasser les microcrédits en cours de liquidation par virement CCP et par virement bancaire de la rubrique « Autres créditeurs » à la rubrique « Octroi de microcrédit en instance ».

(**) Au 31/12/2025, le montant de la provision pour risques et charges a été révisé à 9 434 210 TND se détaille comme suit :

- Provision générale pour Risque fiscal : 4 875 366 TND
- Provision générale pour Risque Social : 3 074 567 TND
- Provision pour litige : 1 484 278 TND(*)

(*) : Les actions en défense initiées à l'encontre d'Enda Tamweel sont des actions introduites par des employés licenciés conformément aux procédures légales en vigueur et une action pour dédommagement initiée par un propriétaire d'un local (agence) qui a été loué par Enda Tamweel. Le risque total encouru par Enda Tamweel sur ces affaires est estimé à 1 484 mdt. Ces affaires sont toujours en cours devant les tribunaux compétents et aucun jugement définitif n'a été rendu à l'encontre d'Enda Tamweel.

II - 8 : Capitaux propres

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 007 289	15 363 199	1 252 298	201 465 946	46 991 358	376 738 950
Affectation du résultat 2024						3 000 000	43 991 358	(46 991 358)	-
Distribution des dividendes							(14 097 407)		(14 097 407)
Mouvements Fonds social (*)						(4 081 708)			(4 081 708)
Résorption subvention d'investissement (**)				(586 843)					(586 843)
Résultat de la période								55 311 520	55 311 520
Solde au 31/12/2025	96 053 600	9 605 360	4 999 900	420 446	15 363 199	170 591	231 359 897	55 311 520	413 284 512

(*) Les mouvements sur fonds social intègrent les coûts des activités sociales au profit des employés. Les utilisations de fonds social ne sont pas remboursables.

(**): Les subventions d'investissement correspondent à des matériels reçus à titre gratuit dans le cadre du projet « digitalisation du parcours agent ». Les subventions mentionnées ont été accordées définitivement et sans aucune condition résolutoire. L'évolution des subventions d'investissement et les amortissements correspondant durant l'exercice 2025 se présente comme suit :

	Valeur Brute 31/12/2024	Acquisition 2025	Valeur Brute 31/12/2025	Amortissement 31/12/2024	Résorption 2025	Amortissement 31/12/2025	VCN 31/12/2025
Subvention UE (PC, Serveurs et logiciels)	651 716	-	651 716	450 586	154 357	604 943	46 773
Subvention Tablettes	1 346 427	-	1 346 427	540 268	432 486	972 754	373 673
Total	1 998 143	-	1 998 143	990 854	586 843	1 577 697	420 446

Le résultat par action au 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de la période	55 311 520	46 991 358
Nombre des actions	960 536	960 536
Résultat par action	57,584	48,922

Notes portant sur la détermination des ratios de solvabilité :

- **Calcul sur la base des fonds propres nets :**

Intitulé	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres nets	379 628 157	416 773 688
Actifs et engagements pondérés en fonction des risques	1 397 370 294	1 568 476 274
Ratio de solvabilité (en %)	27,17%	26,57%

- **Calcul sur la base des fonds propres nets de base :**

Intitulé	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres nets de base	373 400 273	397 151 167
Actifs et engagements pondérés en fonction des risques	1 397 370 294	1 568 476 274
Ratio de solvabilité (%)	26,72%	25,32%

III - LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

III. 1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 331 271 093 DT contre 313 409 864 DT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur microcrédits	308 024 073	289 251 303
Frais de dossiers	11 481 436	11 959 226
Commissions sur microcrédits	7 274 656	6 190 154
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	4 490 928	6 009 181
Total	331 271 093	313 409 864

Les intérêts et revenus assimilés au 31/12/2025 s'élève à 319 505 509 TND contre 301 210 529 TND au 31/12/2024 soit une augmentation de 18 294 980 TND représentant un pourcentage de 6.07%. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation de l'encours clients de 11.65% et une baisse de taux de rendement moyen du portefeuille de 4.96%.

III. 2 : Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 112 266 823 DT contre 109 057 028 DT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des emprunts	110 559 630	107 162 203
Intérêts/Billets de trésorerie	1 384 486	1 542 746
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	1 391	744
Perte de change	342 007	440 071
Gain de change	(20 691)	(88 735)
Total	112 266 823	109 057 028

Les intérêts sur emprunts ont été impactés aussi bien par la hausse des coûts de financement à l'échelle nationale et internationale, que par l'accroissement des emprunts dont l'encours au 31/12/2025 a augmenté de 3 % par rapport au 31/12/2024.

III.3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 8 730 138 DT contre 13 331 655 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle (*)	(4 810 253)	859 158
Dotation aux provisions pour risques et charges	280 326	1 892 735
Dotation aux provisions pour dépréciation autres actifs	58 521	56 073
Total des dotations	(4 471 406)	2 807 966
Pertes sur créances (*)	14 992 454	12 183 299
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	(1 790 910)	(1 659 610)
Total	8 730 138	13 331 655

(*) Les pertes sur créances et la dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle ont été retraitées au niveau de la colonne comparative de 31 décembre 2024.

Le montant avant retraitement des pertes sur créances s'élevait à 866.893 DT au 31 décembre 2024 et comportait les provisions créances douteuses.

Le montant avant retraitement de la dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle s'élevait à

12 175 564 DT au 31 décembre 2024 et comportait les pertes sur créances.

Le retraitement effectué consiste à corriger l'imputation des éléments précités en les reclassant dans les rubriques adéquates. Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances et passifs a subi une baisse de 34.51% entre 2024 et 2025 passant de 13 331 655 TND en 2024 à 8 730 138 TND en 2025.

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution la provision constatée sur les créances client suite à la baisse de taux portefeuille à risque de 48.37% passant de 3.99% au 31/12/2024 à 2.06% au 31/12/2025 et par l'augmentation des créances passées en pertes entre 2024 et 2025. En 2025 les créances passées en pertes s'élèvent à 14 992 454 TND contre 12 183 299 TND en 2024 soit une augmentation de 23,05 %.

III.4 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 3 877 002 DT contre 2 820 534 DT au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur prêts au personnel	207 300	204 305
Intérêts sur comptes créditeurs	966 989	1 086 824
Autres Profits ordinaires	1 844 148	902 272
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat	586 843	594 603
Revenus services Formation	271 721	32 530
Total	3 877 002	2 820 534

III.5 : Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 106 364 575 DT contre 95 230 187 DT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Salaires Bruts	83 114 347	78 196 200
TFP, FOPROLOS	2 448 593	2 291 627
Charges patronales (CNSS, CAVIS, Assurance Groupe)	18 059 164	16 350 230
Provisions pour congés payés	423 924	(252 037)
Provisions (reprises) pour primes	2 318 546	(1 355 833)
Total	106 364 575	95 230 187

III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 28 758 825 DT contre 27 521 576 DT au 31 décembre 2024 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Loyers et autres charges locatives	5 870 391	5 497 259
Achats de matières et fournitures	1 361 694	1 317 204
Frais de transports	2 112 715	2 002 074
Déplacements, missions et réceptions	657 590	1 518 021
Divers entretiens et réparations	3 440 667	3 936 507
Frais d'accompagnement et honoraires	4 450 810	4 335 124
Contribution au profit de l'autorité de contrôle de la microfinance	2 133 151	1 933 724
Frais de communication et publicité	345 647	458 111
Frais postaux et de télécommunication	1 863 045	1 592 633
Primes d'assurances	198 688	217 004
Services bancaires et assimilés	89 697	91 249
Impôts et taxes	721 376	669 866
Charge RSE (*)	4 720 095	3 073 788
Jetons de présence	459 375	448 438
Divers frais (**)	333 885	430 574
Total	28 758 825	27 521 576

(*) Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, Enda Tamweel a consacré en 2025 un budget de 5 millions de dinars au financement de projet de réhabilitation d'écoles. Cette initiative vise à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à offrir un environnement scolaire plus favorable à l'apprentissage

(**) Les divers frais ont été retraités au niveau de la colonne comparative de 31 décembre 2024.

Le montant avant retraitement s'élevait à 3.504.362 DT au 31 décembre 2024 et comportait les charges RSE.

Le retraitement effectué consiste à corriger l'imputation des charges RSE en les reclassant dans la rubrique adéquate.

III.7 : Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 649 731 DT contre 2 723 685 DT au 31 décembre 2024, dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux Amortissements des immobilisations	2 649 731	2 723 685
Total	2 649 731	2 723 685

III.8 : Pertes provenant des autres éléments ordinaires

Les pertes provenant des autres éléments ordinaires au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 53 607 TND contre 108 885 TND au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Pénalités de retard (CNSS, ACM, Impôts)	6 636	74 003
TVA sur prêts au personnel	14 508	16 177
Autres pertes	32 463	18 705
Total	53 607	108 885

IV - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

IV 1 : Distribution de dividendes :

Les dividendes versés courant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Catégorie	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes versés en 2024	-	17 418 592
Dividendes versés en 2025	14 097 392	-
Total dividendes versés	14 097 392	17 418 592

IV 2 : Encaissements provenant des emprunts :

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

En DT	Autres Fonds empruntés	Ressources extérieures	Emprunts matérialisés	Total
Encaissement provenant des emprunts	400 000 000	-	87 800 000	487 800 000
Total	400 000 000	-	87 800 000	487 800 000

IV 3 : Remboursements d'emprunts :

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2025, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Remboursement du principal	345 583 911	298 938 363
Remboursement des intérêts	127 003 920	108 872 889
Total	472 587 831	407 811 252

IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	21 549 233	23 550 125
AC3 – Placements	51 000 000	51 500 000
Placements à terme	51 000 000	51 500 000
PA1 - Concours bancaires	-	-
Total	72 549 233	75 050 125

V. Note extra-financière relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société ENDA Tamweel présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

En tant qu'institution de microfinance, l'exposition aux facteurs ESG est principalement indirecte, via le profil des clients financés, leurs activités, leurs localisations et les pratiques d'octroi/suivi/recouvrement, susceptibles d'influencer la qualité du portefeuille, le coût du risque, la conformité et la réputation.

V.1 : Mode de gouvernance

V.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de ENDA Tamweel approuve la politique environnementale et sociale de la société et supervise les orientations stratégiques en matière de gestion des risques ESG.

Dans une logique de supervision globale des risques, y compris ceux liés aux facteurs climatiques et sociaux lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives, la supervision ESG s'inscrit progressivement dans le pilotage des risques transversaux (crédit, opérationnel, conformité, réputation, etc.). A ce titre, il :

- Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG/climatiques ;
- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ;
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

Dans le contexte de la microfinance, la supervision ESG couvre également, de manière progressive, les enjeux liés à la :

- Protection de la clientèle (pratiques commerciales, transparence, traitement des réclamations...) ;
- Prévention du surendettement lié notamment au cumul de crédits, à la volatilité des revenus et à l'inadéquation des conditions du prêt avec la capacité de remboursement du client ;
- Conduite responsable des activités de recouvrement fondée sur la prévention et le dialogue (relances adaptées, recherche de solutions amiables, et lorsque nécessaire, des mesures de réaménagement tenant compte de la situation du client dans une logique de limitation du préjudice et de maîtrise du risque).

Ces enjeux sont pris en compte dès lors qu'ils sont susceptibles d'entraîner des risques financiers, opérationnels et de réputation.

La supervision des risques climatiques et sociaux fera l'objet d'un renforcement continu, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

V.1.2 : Rôle de la direction générale :

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif.

Dans ce cadre, ENDA TAMWEEL vise notamment à intégrer la prise en compte des risques et impacts ESG à chaque étape des processus de microfinance (microcrédit, micro-assurance, services digitaux et services d'accompagnement client) et à renforcer la traçabilité des informations utiles au reporting ESG. A ce titre, elle :

- Met en place des politiques et procédures dédiées, tout en actualisant les référentiels existants

- Consolide les mécanismes de protection de la clientèle (information précontractuelle, gestion des réclamations, pratiques de recouvrement, prévention du surendettement) dans une optique de maîtrise des risques ;
- Garantit la collecte, la fiabilité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- Assure la communication au Conseil d'un reporting périodique portant sur l'état d'avancement, les écarts relevés et les actions correctrices mises en œuvre.

V.1.3 Rôle des comités et articulation avec le SGES

La gouvernance du Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES) au sein de ENDA Tamweel s'articule autour des instances et dispositifs suivants :

- **Comité des Performances Sociales et Environnementales** (incluant notamment la Direction Générale et le Responsable ESG), rattaché au Conseil : veille à la conformité de l'institution aux exigences réglementaires (notamment en matière de protection des clients et de traitement du personnel) et aux standards universels relatifs à la protection de l'environnement, tant dans les actions directes que dans les projets soutenus.
- **Dispositif SGES** : ENDA Tamweel a développé un cadre pour identifier, mesurer, surveiller, contrôler et rapporter les risques environnementaux et sociaux, et catégorise les projets financés selon leur niveau de risque environnemental et social, conformément à des standards internationaux utilisés par des institutions financières de développement.
- **Référentiel de classification** : la classification E&S est établie par secteur et par activité, conformément au guide de gestion sociale et environnementale pour les institutions de microfinance utilisé par la « FMO – Entrepreneurial Development Bank »

V.2 : Stratégie ESG

La Politique ESG adoptée par ENDA Tamweel vise à intégrer les enjeux de durabilité dans la stratégie globale et les activités de l'institution afin de concilier performance financière, impact social positif et responsabilité environnementale, conformément aux meilleures pratiques internationales du secteur.

Cette politique repose notamment sur : (i) l'adoption d'une politique environnementale et sociale définissant les principes de gestion des risques ESG, (ii) le développement de produits et services financiers durables, et (iii) l'engagement à contribuer à la transition vers une économie bas carbone, avec pour objectif de favoriser une croissance durable du portefeuille tout en limitant les risques environnementaux et sociaux.

A ce stade, ces orientations stratégiques n'ont pas entraîné de modification significative des hypothèses comptables ou des méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2025.

V.3 : Gestion des risques et opportunités ESG

V.3.1 : Gestion des risques

Les risques liés aux facteurs ESG sont considérés par le management de ENDA Tamweel comme des risques transversaux, susceptibles d'influencer ou d'amplifier différentes catégories de risques, notamment : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque stratégique, risque de réputation et risque de conformité.

Les enjeux matériels prioritaires identifiés incluent des risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations), ainsi que des risques de transition liés à l'évolution de la réglementation, des technologies et des comportements de marché.

Ils couvrent également des thématiques sociales et de gouvernance liée à l'activité de microfinance, telles que la protection des clients (surendettement, transparence), l'impact sur les revenus des clients, l'égalité de genre, ainsi que l'empreinte carbone du portefeuille et le financement d'activités durables.

Dans le cadre du SGES, ENDA Tamweel met en œuvre une catégorisation des projets financés selon leur niveau de risque environnemental et social et a développé un cadre de gestion permettant :

- D'intégrer les risques et impacts ESG dans les activités de microfinance (à chaque étape des processus);
- D'identifier, évaluer et gérer de manière proactive les risques ESG afin de minimiser les effets négatifs potentiels sur les clients, les communautés et l'environnement ;
- De promouvoir l'inclusion sociale et financière, notamment au bénéfice des jeunes, des femmes et des communautés rurales ;
- D'améliorer la transparence et le reporting ESG via un suivi des indicateurs disponibles et une communication renforcée avec les parties prenantes ;
- De se conformer aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques internationales afin de renforcer la crédibilité et la pérennité ;
- De soutenir la performance financière durable en anticipant les risques financiers liés aux enjeux ESG et en renforçant la résilience du portefeuille.

Au regard de ce qui précède, l'appréciation des risques ESG s'inscrit dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Société.

Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'actualisations périodiques, à mesure du renforcement du dispositif et de la disponibilité des données.

V.3.2 : Opportunités

Le financement de projets écologiques, énergétiques innovants et durables constitue pour ENDA Tamweel un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande.

Cette orientation contribue à réduire les impacts environnementaux des activités financées, renforce le positionnement de l'institution auprès de partenaires sensibles aux critères ESG et soutient la résilience du portefeuille crédit à moyen terme.

Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'optimisation des ressources (énergie, mobilité, digitalisation des processus) contribuent également à améliorer l'efficacité opérationnelle et la résilience de l'organisation.

V.4 Indicateurs ESG

ENDA Tamweel assure un suivi rigoureux des indicateurs ESG disponibles et renforce progressivement la communication et le reporting ESG interne et externe, conformément à l'objectif d'amélioration de la transparence et du reporting ESG.

Dans une démarche d'alignement avec les pratiques du secteur et de montée en maturité des données, le dispositif pourra être étendu progressivement à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents, notamment en lien avec : (i) la sensibilité E&S du portefeuille (par secteurs/activités selon la classification SGES), (ii) les thématiques

sociales (protection de la clientèle, prévention du surendettement, transparence et réclamations), (iii) l'inclusion (segmentation, zones desservies), et (iv) l'empreinte environnementale des activités internes, selon la disponibilité et la traçabilité des données.

VI. Note sur les transactions avec les parties liées

VI.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe

VI.1.1 Services de location

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 1 858 979 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 126 220 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour un montant annuel du loyer fixé à 58 727 DT pour la première année avec une majoration annuel cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 61 663 DT.
- La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2025 (Montants en DT) :

Libellé	Loyer 2025	Règlements 2025
Loyers Siège	1 858 979	3 810 906 (*)
Loyers centre de formation	126 220	258 752 (**)
Loyers Agence « El Omrane »	61 663	61 663
Total	2 046 862	4 131 321

Le montant de loyer du siège au titre de l'année 2026, qui s'élève à 1 951 927 DT, a été payé le 30/12/2025.
Le montant de loyer du centre de formation au titre de l'année 2026, qui s'élève à 132 532 DT, a été payé le 30/12/2025.

VI.1.2. Accompagnement et formation des micro-entrepreneurs

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017. Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.

La tarification relative à la formation du personnel d'Enda Tamweel est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2025 s'élève à 1 800 000 DT TTC.

VI.2. Transactions réalisées avec Enda Tech

VI.2.1 La mise à disposition des licences du Core Banking T24

La société a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la mise à disposition des licences pour l'accès et l'utilisation de la solution T24, ainsi que les services associés. Les services fournis comprennent notamment :

- La maintenance et les mises à jour régulières de la solution ;
- L'assistance technique ;
- Les développements spécifiques à la demande du Client ;
- Et les prestations d'implémentation, d'intégration et de support technique.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2025 s'élève 1 789 998 DT.

VI.2.2 La mise à disposition Data Center

La société a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech pour assurer la mise à disposition du DATACENTER, afin de permettre l'hébergement des VMs, ainsi que tout le service de mise en place, d'accompagnement et d'assistance sur l'ensemble des volets de l'infrastructure IT.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2025 s'élève 285 842 DT.

VI.3. Transactions réalisées avec Maghrebria Vie

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebria Vie, a été enregistrée en Bourse.

La charge constatée au titre de la convention assurance groupe maladie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2025 à 2 431 946 DT.

La charge constatée au titre de l'assurance vie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2025 à 141 541 DT

Le produit constaté au titre des commissions sur la collecte des primes de micro-assurance Maghrebria (vie et hospitalisation) auprès des clients s'élève en toutes taxes comprises au 31 décembre 2025 à 5 114 747 DT :

Libellé	Commissions 2025
Prime assurance Vie	4 181 203
Prime assurance Hospitalisation	933 544

VI.4. Obligations et engagements envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société d'« Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		DGA Du 01/01 au 13/03/2025		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Rémunération brute	517 722	218 900	130 789	-	459 375	467 812
Charges liées au salaire	132 457	-	34 786	-	-	-
Avantage en nature	91 400	-	600	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	302 920	302 920	-	-	-	-

V.I.5. Les comités issus du Conseil d'administration d'Enda Tamweel

Le Conseil d'administration d'«ENDA Tamweel » se fait assister dans l'exercice de ses fonctions et l'accomplissement de son devoir de surveillance, par les cinq (05) comités suivants qu'il a institués en son sein afin d'épauler son travail :

V.I.5.1. Le Comité Permanent d'Audit Interne :

Le Comité Permanent d'Audit Interne veille à la qualité du reporting financier et à la fiabilité des audits internes et externes et supervise le système de contrôle interne.

Il est composé de quatre (4) membres et est présidé par un administrateur indépendant conformément à l'article 11 de l'Arrêté Ministériel du 26/07/2017, et se réunit au moins quatre (4) fois par an.

Les membres composant ce comité sont :

1. Mme Marie Noëlle Brisson (Présidente) - Administratrice indépendante
2. Mme Laurence May (représentante permanente de la société Belge d'Investissement pour les pays en développement (BIO)),
3. M. Karim Felli, et
4. M. Habib Ben Hassine (représentant permanent de la société Maghreb Vie S.A).

V.I.5.2. Le Comité des Risques :

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des Risques est composé de quatre (4) membres, il se réunit au moins une fois par trimestre et recommande au Conseil d'administration des mesures correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Les membres composant ce comité sont :

1. M. Slah Kooli : Président ;
2. Mme Essma Ben Hamida (représentante permanente de l'association Enda inter-arabe) ;
3. M. Khalil Geagea (représentant permanent de Sanad Fund for MSME) ; et
4. M. Khelil Lajimi.

V.I.5.3. Le Comité des Nominations et Rémunérations :

Composé de cinq (5) membres, son rôle consiste principalement à adresser au Conseil d'administration des recommandations et propositions sur la politique de nomination, de succession et de rémunération et sur les procédures de désignation, de renouvellement et d'évaluations périodiques des dirigeants et mandataires sociaux.

Il participe, avec le Président du Conseil d'administration, aux réflexions se déroulant au sein du Conseil, sur le recrutement et la promotion de certains postes clés.

Les membres composant ce comité sont :

1. Mme Selma Chérif : Présidente
2. Mme Marie Noëlle Brisson (Administratrice indépendante) ;
3. M. Khalil Geagea (représentant permanent de Sanad Fund for MSME) ; et
4. M. Khelil Lajimi.

V.I.5.4. Le Comité des Performances Sociales et Environnementales :

Le Comité des Performances Sociales et Environnementales a pour mission d'aider le Conseil à s'assurer qu'« ENDA Tamweel » est en conformité avec les exigences réglementaires en matière de protection des clients et de traitement du personnel et aux standards universels relatifs à la protection de l'environnement, tant dans ses actions directes que dans les projets qu'elle soutient.

Les membres composant ce comité sont :

1. Mme Laurence May (représentante permanente de de la société Belge d'Investissement pour les pays en développement (BIO)) : Présidente
2. Mme Laurence Bottin (représentante permanente de la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A (Proparco)),
3. Mme Essma Ben Hamida (représentante permanente de l'association Enda inter-arabe), et
4. Mme Selma Chérif.

V.I.5.5. Le Comité des Stratégies Digitales et Technologiques :

Le Comité des Stratégies Digitales et Technologiques assiste le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives principalement à la bonne application de la stratégie de transformation technologique et digitale de la société, au suivi des projets qui y sont associés et à la fixation des orientations stratégiques digitales.

Les membres composant ce comité sont :

1. M. Noomane Fehri (administrateur indépendant) : Président
2. Mme Laurence Bottin (représentante permanente de la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A (Proparco)) ;
3. M. Habib Ben Hassine (représentant permanent de la société Assurances Maghreb Vie S.A) ; et
4. M. Karim Felli.

V.I.6. La rémunération des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée générale ordinaire d'Enda Tamweel du 21/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité au cours de l'exercice clos au 31/12/2024, une somme annuelle de de 459.375,000 TND à titre de jetons de présence et a chargé le Conseil d'administration de la répartition de cette somme entre ses membres.

Suite à cette décision de l'Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration du 30/06/2025 a procédé à la répartition de cette somme annuelle des jetons de présence entre ses membres comme suit :

	Jeton par personne	Nombre d'administrateur	Montant total
Président du Conseil	65 625,000 TND brut	1	65 625
Président de Comité	39 375,000 TND brut	5	196 875
Administrateur (n'ayant pas la qualité de Président du Conseil ou de Comité)	32 812,500 TND brut	6	196 875
		Total	459 375

VII. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

L'état des engagements hors bilan établi conformément à la NCT 14 au 31/12/2025 se présente comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
abandon de créances (1)	80 059 267	80 059 267				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
TOTAL	80 059 267	80 059 267				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
cautionnement (2)	3 472 222	3 472 222				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
TOTAL	3 472 222	3 472 222				
3-Engagements réciproques						
emprunt obtenu non encore encaissé (3)	65 000 000	65 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	65 000 000	65 000 000				
TOTAL GENERAL	148 531 489	148 531 489				

- (1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.
- (2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 3 472 222 DT.
- (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.
 - 10 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec la banque ABC
 - 40 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec Attijari Bank
 - 15 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec l'EBRD

Dettes garanties par des suretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunt obligataire		Néant	
Emprunt d'investissement		Néant	
Emprunt courant de gestion		Néant	
Autres		Néant	

VIII - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Depuis le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date de la présente note, aucun événement n'est survenu, ni aucune législation, règlement ou directive nouvelle ou modifiée, à l'exception de ceux décrits dans les états financiers ou les notes afférentes.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Enda Tamweel qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 1 630 794 553 DT et des capitaux propres de 413 284 513 DT, y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 55 311 520 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration en date du 14 avril 2026.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**Conseil Audit Formation
Abir MATMTI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

B.1 Conventions avec Enda Tech

1.1 La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec sa société filiale Enda Tech qui porte sur la mise à disposition des licences pour l'accès et l'utilisation de la solution T24, ainsi que les services associés. Les services fournis comprennent notamment :

- La maintenance et les mises à jour régulières de la solution,
- L'assistance technique,
- Les développements spécifiques à la demande du Client, et
- Les prestations d'implémentation, d'intégration et de support technique.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de l'année 2025 s'élève à 1 789 998 DT.

1.2 La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec sa société filiale Enda Tech pour assurer la mise à disposition du DATACENTER, afin de permettre l'hébergement des machines virtuelles, ainsi que tout le service de mise en place, d'accompagnement et d'assistance sur l'ensemble des volets de l'infrastructure IT.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de l'année 2025 s'élève à 285 842 DT.

1.3 La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec sa société filiale Enda Tech pour la mise à disposition des licences d'utilisation du progiciel « Microsoft Dynamics 365 Business Central », ainsi que la fourniture des services liés à l'installation, la formation des utilisateurs et la maintenance continue post-déploiement de la Solution. Aucun impact financier n'a été enregistré au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025.

Ces conventions ont été autorisés par le conseil d'administration tenu le 26 mars 2025.

B.2 Conventions avec Enda Inter Arabe

2.1 La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour une durée initiale de 3 années commençant le 2 janvier 2023 et un montant trimestriel du loyer fixé à 13 983 DT TTC avec une majoration annuelle cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année de la prise en possession par le preneur du local.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2025 :

Libellé	Loyer 2025	Règlement 2025	Passif au 31/12/2025
Loyer Agence « El Omrane »	61 663	61 663	-

2.2 La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de cette location se détaille comme pour suit au titre de l'exercice 2025 :

<i>En DT</i>			
Libellé	Loyer 2025	Règlement 2025	Passif au 31/12/2025
Loyer Salles de Formation	126 220	258 752	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

Le montant de loyer du centre de formation au titre de l'année 2026, qui s'élève à 132 532 DT, a été payé le 30 décembre 2025.

2.3 La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location du siège situé à Cité El Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT.

Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant du loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020 et un taux de majoration annuelle de 5%.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2025 :

<i>En DT</i>			
Libellé	Loyer 2025	Règlement 2025	Passif au 31/12/2025
Loyers Siège	1 858 978	3 810 906	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 07 février 2018.

Le 17 août 2022, la société « Enda Tamweel » a payé un complément de cautionnement à la suite de la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 DT.

Le montant du loyer du siège au titre de l'année 2026, qui s'élève à 1 951 927 DT, a été payé le 30 décembre 2025.

2.4 La société « Enda Tamweel » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation

avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017.

Un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1.800.000 DT TTC.

B.3 Conventions avec Assurances Maghrebia Vie

En date du 30 septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebia Vie, a été enregistrée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'Enda Tamweel à Maghrebia Vie a été réalisée conformément aux statuts d'Enda Tamweel.

En février 2024, Tridos Microfinance Fund a procédé à la cession de ses 48 026 actions au profit de la société Maghrebia Vie.

Au 31 décembre 2025, Maghrebia Vie détient 10% du capital de la société ENDA Tamweel.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de l'assurance groupe se détaille comme suit au titre de l'exercice 2025 :

Libellé	Charge 2025	Passif au 31/12/2025
Assurances Maghrebia Vie	2 573 487	1 475 661

Le montant comptabilisé parmi les produits de la société « Enda Tamweel » au titre de la commission afférente à la prime d'assurance souscrite par les emprunteurs se détaille comme suit pour l'exercice 2025 :

Libellé	Produits 2025	Créance au 31/12/2025
Commissions Assurances Maghrebia Vie	5 114 747	463 651

B.4 Conventions d'émission d'emprunts soumis à autorisation, approbation et audit

4.1 La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant 30.000.000 DT réparties entre deux catégories :

- La première catégorie pour un montant de 17 000 000 DT sur une durée de 5 ans in fine avec un taux d'intérêt fixe de 10,30% :

				<i>En DT</i>
Prêt	Souscription au 31/12/2021	Montant remboursé	Intérêts Payés en 2025	
30.000.000	17 000 000	-	1 751 000	

<i>En DT</i>			
Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
Assurances BIAT	10 000 000	10,30%	5 ans
Mohamed Naceur Ammar	4 000 000		
Assurances AMI	2 000 000		
Assurances AMI	1 000 000		
Total	17 000 000		

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

- La deuxième catégorie, d'un montant de 13 000 000 DT, est assortie d'une durée de 7 ans in fine, avec un taux d'intérêt fixe de 10,5 %, entièrement souscrite par Assurances Maghreb vie.

<i>En DT</i>			
Prêt	Souscription au 31/12/2020	Montant remboursé en 2025	Intérêts Payés en 2025
30.000.000	13 000 000	-	1 365 000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

4.2 La société « Enda Tamweel » a conclu le 3 mars 2020 une convention de prêt avec la « Société néerlandaise de financement du développement (FMO) » pour un montant fixé à la contrevaieur 60.000.000 EUR et ce, sur une durée de 5 ans.

- La première tranche de 94 200 000 DT, la contrevaieur de 30 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.15% l'an ;
- La deuxième tranche 71 218 400 DT, la contrevaieur de 22 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.71% l'an ;

<i>En DT</i>		
Prêt	Montant remboursé en 2025	Intérêts Payés en 2025
165 418 400	20 677 300	1 767 485

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

4.3 La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30.000.000 DT, d'une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement de 11 % et 11,5%.

<i>En DT</i>		
Prêt	Montant remboursé en 2025	Intérêts Payés en 2025
30 000 000	6 000 000	918 500

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

En DT

Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
CDC	2 000 000	11%	5 ans
BH Assurance	2 000 000		
Assurance AMI	1 500 000		
Assurance COMAR	2 000 000		
Assurance HAYETTE	1 000 000		
Société Partner Investment	9 000 000		
STAR Assurance	500 000		
GAT Vie	1 500 000		
ALCB FUND	5 000 000		
Sous-total	24 500 000		
GAT Assurance	2 000 000	11.5%	7 ans dont 2 années de franchise
Assurance Maghrebria	1 500 000		
Maghrebria Vie	2 000 000		
Sous-total	5 500 000		
Total	30 000 000		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 20 octobre 2020.

4.4 La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec Amen Bank pour un montant de 25.000.000 DT réparti en 250 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans zéro coupon, avec un taux d'intérêt fixe de 11% l'an.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2025	Intérêts Payés en 2025
25 000 000	25 000 000	17 126 500

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 novembre 2020.

4.5 La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 20.000.000 DT, d'une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 12.75 % et 13%.

Prêt	Montant remboursé en 2025	Intérêts Payés en 2025
20 000 000	1 600 000	416 000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

En DT

Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû en 2025
BNA	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12,75%)	2 000 000	3 200 000
UIB		5 000 000	
CDC		1 000 000	
Union Financière Maghrebria		3 000 000	
Assurance AMI		1 000 000	
Sous-total		12 000 000	
GAT Vie	Catégorie B (sur 7 ans / taux fixe 13%)	1 000 000	
Union Financière Maghrebria		4 000 000	
Assurance Tunis Ré		1 000 000	
Office des postes		2 000 000	
Sous-total		8 000 000	
Total		20 000 000	3 200 000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 11 mars 2019.

4.6 La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 18.000.000 DT, d'une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement de 12% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

En DT

Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2025
UIB	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12%)	5 000 000	-	135.300
GAT Assurances		2 000 000		
CDC		2 000 000		
Union Financière (Maghrebria)		2 500 000		
Tunis Ré		500 000		
MAE		500 000		
Sous-total		12 500 000		
GAT VIE	Catégorie B (sur 7 ans / taux 12,30%)	2 000 000		
Union Financière (Maghrebria vie)		2 500 000		
Office National des Postes		1 000 000		
Sous-total		5 500 000		
Total		18 000 000	-	135.300

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2018.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

C1.1 Le Directeur Général, a été nommé par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019 pour une durée de trois ans, renouvelée par le conseil d'administration tenu le 20 septembre 2022, puis de nouveau le 29 août 2025 pour nouveau mandat de 3 ans.

Le conseil d'administration réuni le 29 août 2025 a autorisé une majoration du salaire mensuel brut du directeur général. Ainsi, le salaire mensuel brut du Directeur Général s'est élevé à 43 973 DT (soit 23 100 DT net).

La rémunération du Directeur Général est composée des éléments suivants :

- Un salaire mensuel brut (après majoration) de 43 973 DT ;
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'Administration en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et de facteurs de performances « KPIs » validés par le Conseil d'Administration ;
- Un plan de motivation sera institué par le biais d'un contrat d'assurance-vie collective souscrit par Enda Tamweel, qui versera au profit du Directeur Général, un montant annuel de 83 000 dinars, soit l'équivalent de quatre (4) mois de son dernier salaire net du mois d'août 2025. La contribution personnelle annuelle du Directeur Général à ce plan est égale au minimum à 5 % du montant annuel précité ;
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la Caisse d'Allocations Vieillesse Maladie et Survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
 - o Une voiture de la marque Audi Q3 (puissance : 9 chevaux) ;
 - o Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
 - o Un forfait téléphonique et Internet de 200 dinars par mois

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 15 novembre 2022. **C1.2** Le Conseil d'administration réuni le 27 septembre 2024 a décidé de nommer une directrice générale adjointe chargée de la stratégie pour une durée de 3 ans. Ses fonctions ont pris fin le 13 mars 2025 suite à sa démission. Sa rémunération est composée des éléments suivants :

- Un salaire mensuel brut de 20 800,408 DT ;
- Un montant variable annuel en fonction de l'évaluation des performances et réalisations du DGA par le comité des nominations et rémunération ;
- Un forfait téléphonique avec des avantages DATA et de communications illimitées ;
- Une carte carburant de 300 DT par mois.

C1.3 Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 21 mai 2025 et sa répartition est décidée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2025.

C-2- Les obligations et engagements de la société « Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		DGA du 01/01 au 13/03/2025		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Rémunération brute	517 722	218 900	130 789	-	459 375	467 812
Charges liées au salaire	132 457	-	34 786	-	-	-
Avantage en nature	91 400	-	600	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	302 920	302 920	-	-	-	-

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 12 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Borhen CHEBBI

Abir MATMTI